



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffes Municipales Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 17 juin 2026

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Préavis n° 15/2009, Plan directeur communal, nouvelle orientation

En 2007, la Commune de Payerne a entrepris l'élaboration d'un Plan directeur communal (PDCom), un processus jalonné par deux examens cantonaux en 2014 et 2017, avant d'être abandonné puis relancé en 2022. Entre-temps, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a confirmé que le PDCom n'est désormais plus obligatoire pour la Commune, le Plan directeur régional étant considéré comme suffisant. Dans ce contexte, il a été proposé de transformer le PDCom en vision stratégique et lignes directrices pour l'aménagement du territoire communal. A ce propos, l'avant-projet de révision partielle de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions confirme que le PDCom n'est plus requis. La commission y relative est, de ce fait, dissoute.

Contrairement au PDCom, qui lie les autorités communales et cantonales, la vision stratégique et les lignes directrices constituent un document évolutif, librement modifiable à l'initiative de la Municipalité et sans contrainte cantonale. La Municipalité conserve ainsi la pleine maîtrise des principes, objectifs et mesures, renforçant sa marge de manœuvre dans le développement territorial vis-à-vis du Canton. Enfin, les travaux déjà réalisés dans le cadre du PDCom, qui alimentent également l'élaboration du PACom et de son règlement actuellement en révision, seront pleinement valorisés dans cette nouvelle approche. La suite de la transposition du contenu du PDCom sera assurée par le service Urbanisme, mobilité et environnement, sans recours à de nouveaux mandataires.

2. Déploiement des Moloks sur le territoire communal

Lors de sa précédente séance, le Conseil communal a demandé à la Municipalité d'apporter plusieurs précisions concernant le projet de déploiement des Moloks sur le territoire communal.

La présente communication vise à répondre aux interrogations formulées, notamment en ce qui concerne la définition des emplacements, la couverture du territoire et la situation financière du projet.

Objectifs du projet

Le déploiement des Moloks s'inscrit dans la continuité du préavis n° 16/2022 et poursuit trois objectifs principaux :

- assurer une couverture cohérente de l'ensemble du territoire communal ;
- garantir une équité de traitement entre le centre-ville et les hameaux ;
- anticiper les besoins liés au développement futur de la commune.

Définition des emplacements

Les emplacements proposés résultent d'une analyse globale du territoire, intégrant notamment l'accessibilité pour les habitantes et habitants, les exigences de sécurité, les contraintes d'exploitation ainsi que l'efficacité des tournées de collecte.

Les distances de référence retenues sont les suivantes :

- centre-ville : 150 à 200 mètres ;
- quartiers résidentiels : 200 à 300 mètres ;
- hameaux : 300 à 500 mètres.

Ces distances permettent d'assurer une couverture équilibrée de l'ensemble du territoire tout en tenant compte de la densité propre à chaque secteur.

Les emplacements figurant sur les plans en annexes doivent toutefois être considérés comme des implantations de principe. Leur localisation exacte pourra être ajustée lors de la réalisation, afin de tenir compte des contraintes techniques, notamment la présence de réseaux souterrains ou d'autres infrastructures.

Par ailleurs, la Municipalité privilégie, dans la mesure du possible, des implantations situées sur le domaine public, afin de faciliter tant la réalisation que l'exploitation des installations.

Déploiement prévu

Le réseau communal compte actuellement 45 Moloks en exploitation.

La planification prévoit l'installation de 37 nouveaux Moloks en 2026, dont 17 implantations actuellement en procédure d'enquête publique, puis de 43 installations supplémentaires en 2027.

A terme, le réseau communal comprendra environ 125 points de collecte, contre 45 aujourd'hui, permettant ainsi d'assurer une couverture cohérente de l'ensemble du territoire communal.

Situation financière

Le crédit accordé dans le cadre du préavis n° 16/2022 s'élève à Fr. 2'325'000.—, dont Fr. 2'110'000.— destinés au programme Moloks.

A ce jour, les dépenses réalisées s'élèvent à Fr. 696'086.—, laissant un solde disponible de Fr. 1'628'914.—.

Les négociations menées avec les fournisseurs ainsi que l'analyse détaillée des besoins ont permis d'optimiser significativement les coûts du projet.

Le coût global du programme 2026 - 2027 est désormais estimé à Fr. 1'148'700.–, soit une économie d'environ Fr. 190'000.– par rapport aux premières estimations.

Optimisation du programme

Les études réalisées depuis l'adoption du préavis et les optimisations obtenues auprès des fournisseurs permettent aujourd'hui de déployer un nombre d'installations significativement supérieur aux estimations initiales, tout en conservant une marge financière d'environ Fr. 480'000.–.

Cette évolution illustre la volonté de la Municipalité de maximiser les prestations offertes à la population tout en garantissant une gestion rigoureuse des deniers publics.

3. Patrouille mixte assistants de sécurité publique (ASP) – travailleur social

La Municipalité partage le constat selon lequel les enjeux de sécurité publique nécessitent aujourd'hui des approches pluridisciplinaires et coordonnées. A cet égard, l'expérience menée à Yverdon-les-Bains a confirmé l'intérêt, pour les collectivités publiques, de pouvoir mobiliser des compétences complémentaires aux approches strictement répressives ou préventives, notamment dans le domaine psychosocial.

Dans cette perspective, dès l'arrivée du travailleur social hors murs à Payerne, des patrouilles et interventions conjointes ont été organisées avec les assistants de sécurité publique, afin de développer une lecture commune des problématiques du territoire et de renforcer la coordination des interventions. De manière similaire, plusieurs opérations ont également été conduites de façon mixte entre la Gendarmerie vaudoise et la Sécurité publique, permettant à chaque partenaire de s'appuyer sur les compétences spécifiques et complémentaires des autres actrices et acteurs engagés. L'efficacité de ces collaborations a été positivement appréciée et leur poursuite est prévue.

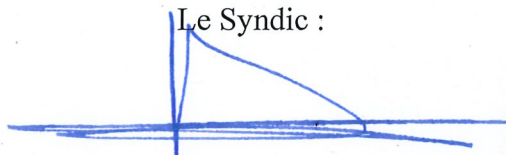
Toutefois, tant l'expérience menée à Yverdon-les-Bains que les retours du terrain à Payerne mettent en évidence les limites d'une présence systématiquement visible et conjointe des intervenantes et intervenants sociaux aux côtés des agentes et agents chargés de missions répressives. En effet, un tel dispositif peut parfois réduire la capacité d'action et le lien de confiance indispensable au travail social de proximité. Il apparaît ainsi nécessaire de maintenir une articulation étroite entre les différents intervenantes et intervenants, tout en permettant à chacun d'agir dans son propre cadre et selon ses modalités spécifiques d'intervention.

Cette approche rejoint d'ailleurs l'évolution retenue par la Ville d'Yverdon-les-Bains au terme de son expérimentation, qui a choisi de maintenir l'intégration de compétences psychosociales tout en renonçant à des binômes systématiquement visibles sur le terrain.

Ainsi, la Municipalité privilégie aujourd'hui une logique de coordination, de partenariat et de complémentarité opérationnelle entre les différentes actrices et les différents acteurs concernés par la sécurité et la cohésion sociale. Cette mixité s'exerce principalement dans l'analyse des situations, la circulation de l'information et la résolution concertée des problématiques, afin que chaque intervenante et intervenant puisse déployer pleinement le potentiel de ses compétences propres.

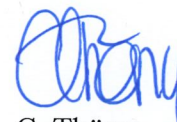
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

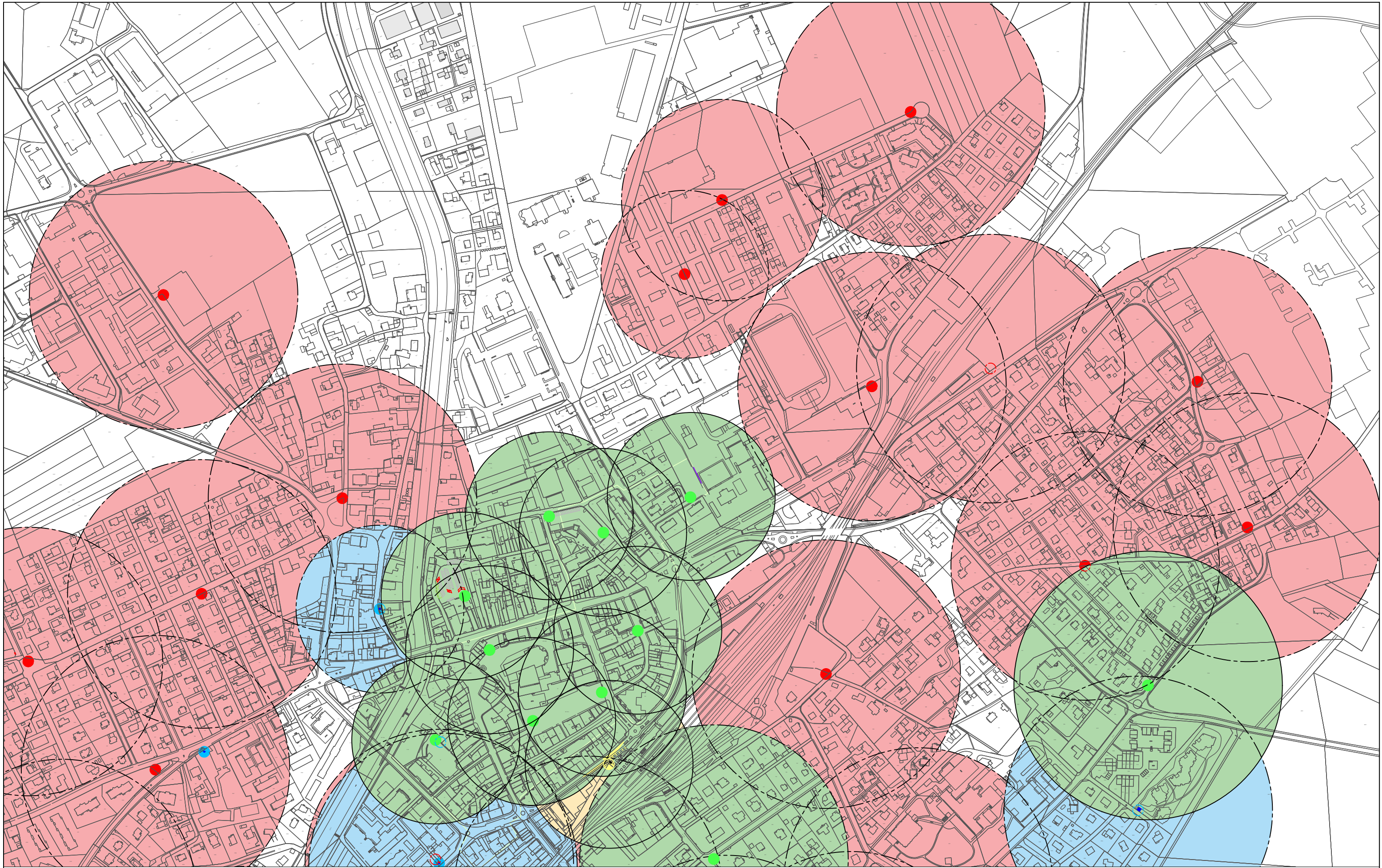

L. Voinçon



La Secrétaire :


C. Thöny

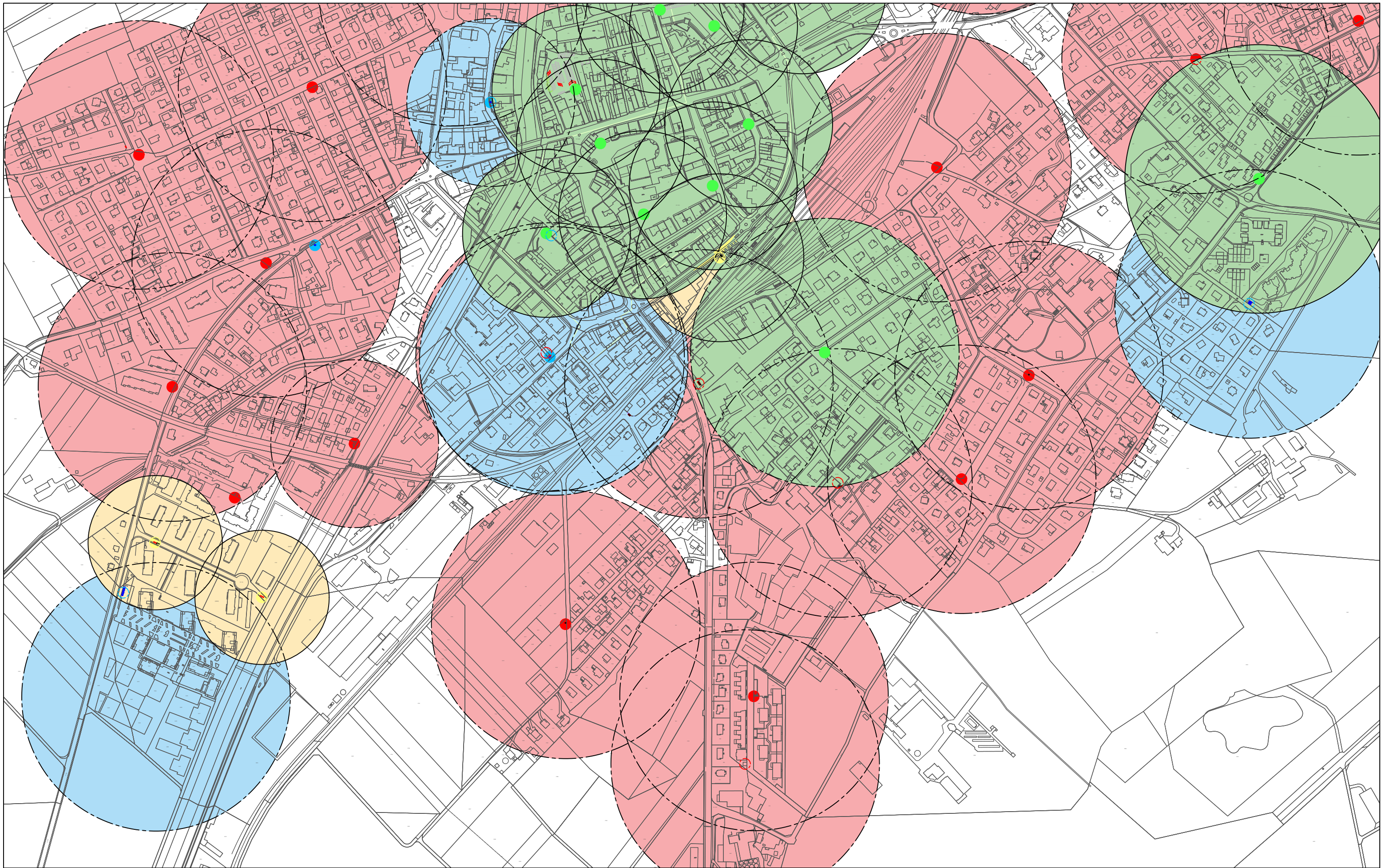
Annexes ment.



Commune de Payerne
Etude faisabilité
Pose moloks - Ville

Plan général - nord
Profil type 1:5'000
17 juin 2026 / SC

- Molok existant (20)
- Molok projet en cours (13)
- Molok projet
- Molok à racheter (13)



Commune de Payerne
Etude faisabilité
Pose moloks - Ville

Plan général - sud
Profil type 1:5'000
17 juin 2026 / SC

- Molok existant (20)
- Molok projet en cours (13)
- Molok projet
- Molok à racheter (13)

